

Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères
du Nord Seine-et-Marne
77122 MONTHYON

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 077-257704916-20231221-DELIB202361-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Nombre de Délégués :

- › En exercice : 48
- › Présents : 26
- › Représentés : 12
- › Votants : 38

Date de convocation : 13 décembre 2023

Date de réunion : 19 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Comité Syndical s'est réuni en ses lieu et place habituels, sous la présidence de Pascal HIRAUX, Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne.

Étaient présent(e)s :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Groupement de communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Val d'Europe Agglomération	M. ENZER M. POLLIEU		COVALTRI 77	M. FOURNIER Mme LYON Mme RAIMBOURG M. NALIS Mme BEAUVAIS M. GERAUDEL M. CHARPIGNON M. CHESNÉ M. CORNELOUP M. DHORBAIT M. FABRY-CASADIO M. FRERE M. LOCART Mme MICHON	Mme AULIAC Mme GUERIN
C.C. Plaines et Monts de France	M. HIRAUX M. PELLETIER			C.A. du Pays de Meaux	M. ROUQUETTE Mme VIELPEAU M. DELAHAYE M. DECUYPÈRE

Étaient représenté(e)s :

Mme CAMBRAYE (VEA) ayant donné pouvoir à M. ENZER
M. JACOB (VEA) ayant donné pouvoir à M. POLLIEU
M. LECOMTE (CCPMF) ayant donné pouvoir à M. PELLETIER
M. MARCEAUX (CCPMF) ayant donné pouvoir à M. DECUYPÈRE
M. DURAND (COVALTRI77) ayant donné pouvoir à M. HIRAUX
Mme BADRÉ (COVALTRI77) ayant donné pouvoir à Mme RAIMBOURG
M. BERGAMINI (COVALTRI77) ayant donné pouvoir à M. NALIS
M. CHARBONNÉL (COVALTRI77) ayant donné pouvoir à M. CHESNÉ
M. TRAWINSKI (COVALTRI77) ayant donné pouvoir à M. DHORBAIT
M. COURTIER (CAPM) ayant donné pouvoir à M. DELAHAYE
Mme COURTOIS (CAPM) ayant donné pouvoir à M. ROUQUETTE
M. ROBIN (CAPM) ayant donné pouvoir à Mme VIELPEAU

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Groupement de Communes	Délégués titulaires
Val d'Europe Agglomération	M. FABRIANO M. RADE M. REYNARD	C.A. du Pays de Meaux	Mme CHOPART M. DEVAUCHELLE M. HUDE M. TASSIN M. DHUICQUE M. BELIN M. RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. POLLIEU

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et R.5722-1,

VU l'article 14 du Règlement Intérieur du Comité Syndical,

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2024 du SMITOM adressé aux délégués du Comité Syndical,

VU la présentation à la Commission des Finances du 05/12/2023 et l'avis favorable émis,

VU la présentation en Bureau Syndical du 05/12/2023 et l'avis favorable émis,

CONSIDERANT l'obligation d'organiser au sein du Comité Syndical un débat portant sur les orientations budgétaires dans le délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

CONSIDERANT que la Loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 a introduit des modifications dans les dispositions relatives à la forme et au contenu du Débat d'Orientation Budgétaire, notamment au travers de l'article 107 « Amélioration de la transparence financière » qui a apporté des modifications au contenu et à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire,

CONSIDERANT le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016, Articles 1 et 2, relatif au contenu, modalités et publication du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) contenant de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que notre Syndicat, dans ses précédentes présentations, avait déjà l'habitude de détailler les orientations budgétaires, la gestion de la dette, l'évolution des dépenses,

CONSIDERANT que le rapport du Débat sur les Orientations Budgétaires donne lieu à un débat acté par une délibération qui donne lieu à un vote,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **A PRIS ACTE** de la tenue des débats sur les Orientations Budgétaires relatifs à l'exercice 2024 et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical, le décret du 24 juin 2016 relatifs au rapport d'orientation budgétaire.
- **APPROUVE** les orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME A L'ORIGINAL



Le Président,

Pascal HIRAUX